



Être ouvrière agricole et maman célibataire au Maroc : Un double combat en marge de la marge

Zhour Bouzidi¹, Nicolas Faysse^{2,3}

¹ Université Moulay Ismaïl, Meknès; ² UMR G-Eau, Cirad, Montpellier; ³ Institut National Agronomique de Tunis, Tunis. Contact : z.bouzidi@umi.ac.ma

Résumé

La féminisation du salariat agricole au Maroc est de plus en plus visible : les ouvrières agricoles ont pris un rôle essentiel au cœur des systèmes de production agricole et des chaînes alimentaires. Cependant, leurs conditions de travail sont souvent très précaires. Certaines de ces ouvrières agricoles sont aussi des mères célibataires et vivent des conditions encore plus difficiles. Nous analysons les trajectoires de ces femmes à la fois mères célibataires et ouvrières agricoles, le rapport qu'elles ont à leurs enfants non reconnus socialement, et la manière dont ces femmes cherchent dans cette condition d'ouvrière agricole des possibilités d'autonomisation, d'affiliation sociale et de distanciation d'un milieu d'origine stigmatisant. L'étude est menée sur la base d'une analyse des expériences d'une vingtaine de ces mères célibataires et ouvrières agricoles dans les régions du Saïss et du Gharb. Ces personnes se heurtent à une double invisibilité. La première est une invisibilité locale dans le cadre d'un mode de travail temporaire et anonyme, que les ouvrières recherchent pour se soustraire à la réprobation sociale de leur statut de mamans célibataires et pour reconstruire leur vie. La seconde est une invisibilité au niveau des politiques publiques de par leur transgression des normes sociales et juridiques. De ce fait, la condition de ces ouvrières mères célibataires est quasi absente des débats publics et n'est pas prise en compte par les politiques publiques. Leur condition est prise en compte par le secteur associatif ou d'autres initiatives d'appui, mais de façon encore timide. Cette situation ne permet pas de faire évoluer le regard négatif que porte la société sur cette catégorie sociale vulnérable.

Mots clés : invisibilité, Maroc , maternité célibataire, ouvrières agricoles stigmatisation

Introduction

« Au moins nous, on ne broie pas nos enfants ! On les assume et on subit la corvée du Moquef¹ pour les élever » affirme Nawal, 22 ans,

ouvrière agricole et maman célibataire de trois enfants à Bouderbala (zone agricole dans la région du Saïss au Maroc) à son amie Soumia, ouvrière et maman célibataire de deux enfants.

La force du propos de Nawal extériorise la lutte d'une femme ayant fait le choix d'assumer une

¹ Lieu de rassemblement de la main d'œuvre en attendant les employeurs qui sélectionnent les

groupes à transporter vers les exploitations agricoles (Bouzidi et Abdellaoui, 2021).

grossesse non désirée et de subvenir seule aux besoins de sa progéniture. Elle se différencie ainsi de celles qui, dans la même situation, abandonnent leurs enfants ou font recours à l'avortement illicite, se faisant le plus souvent de façon clandestine, et assimilé ici à un acte barbare de « broyage » d'un être humain innocent.

L'usage de « nous » dans la citation de Nawal dénote la solidarité qui se tisse entre des femmes partageant la même condition de par leur transgression du cadre normatif. Il est marqueur d'un sentiment d'appartenance à une catégorie sociale précaire. Il est aussi marqueur d'une certaine fierté de leur combat quotidien d'unique responsable d'une famille monoparentale, ayant choisi d'endurer la pénibilité du travail agricole pour assumer leur statut d'être maman sans être épouse.

Il s'agit d'un échange anodin sur le chemin du Moquef, entre ces deux jeunes femmes qui racontent leur combat quotidien pour faire face à diverses formes de violences : physique, verbale, psychologique, sociale, etc. Au-delà de sa force, le propos de Nawal relate le dilemme d'une femme enceinte hors mariage mise sous le « marteau » de la loi marocaine incriminant les relations extraconjugales et l'avortement, et l'« enclume » de la société réduisant une maman non mariée à une femme irresponsable et de mœurs légères ou au mieux à une naïve victime (Le Bris, 2009 ; Association Insaf, 2010).

Au Maroc, les mères célibataires (*al-oumahates al-'azibates*) sont en effet en marge de la loi et de la religion. Le droit marocain comme le droit musulman interdit toute relation sexuelle extraconjugale² (Bousbaa, 2022). L'interdiction s'applique aussi en cas d'avortement sauf en cas d'inceste, de

malformation ou pour protéger la santé de la mère. Hormis ces cas exceptionnels, une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et une amende de 120 à 500 dirhams ans s'appliquent à toute tentative d'avortement. C'est l'enfantement qui rend visible la transgression de la norme socialement établie et qui impose la sanction de la femme seule et implique sa responsabilité vis-à-vis de son enfant.

Les mamans célibataires sont ainsi obligées de concilier leurs rôles de mères et de principales pourvoyeuses de revenu. Elles font face à une stigmatisation sociale et quasi-systématiquement à une déresponsabilisation des pères biologiques. Leurs statuts professionnels connaissent une détérioration remarquable avant et après la grossesse et ces mères ont des difficultés d'accès au logement (Bousbaa, 2022). D'ailleurs, l'expression « mère célibataire » est fortement connotée et renvoie socialement au célibat, à l'absence d'homme, et à l'altérité (Tinouche-Stucki, 2004). En plus de cette triple exclusion familiale, sociale et économique, les troubles psychologiques se nourrissent des souffrances de ces mères et aboutissent parfois à des suicides (Cherkaoui et Zirari, 2002 ; Tinouche-Stucki, 2004 ; Bousbaa et Anbi, 2017).

De nombreuses études dédiées aux mamans célibataires ont constaté que celles-ci appartiennent généralement à des milieux socio-économiques démunis marqués par la pauvreté et la misère et un niveau d'instruction faible les astreignant à des emplois précaires comme le ménage ou le travail agricole (Cherkaoui et Zirari, 2002 ; Tinouche-Stucki, 2004 ; Association INSAF, 2010 ; Bousbaa, 2022). Cependant, ces études se focalisent généralement sur les mamans célibataires qui

² L'article 490 du code pénal marocain stipule que « sont punies de l'emprisonnement d'un mois à un an, toutes les personnes de sexe différent qui, n'étant pas unies par les liens du mariage, ont entre

elles des relations sexuelles ». La religion qualifie de fornication (*zina*) toute relation sexuelle hors mariage. Quand l'un des deux adultes est marié(e), il s'agit d'adultère au regard de la loi.

vivent ou qui trouvent refuge dans les grandes villes et métropoles comme Casablanca ou Agadir. Dans ces lieux qui concentrent l'activité économique, un secteur associatif s'est développé pour accompagner ces femmes et leurs enfants face à l'absence de politiques sociales et familiales qui leur sont destinées (Bousbaa et Anbi, 2017). De plus, dans ces zones urbaines, l'anonymat recherché est assuré et il est possible de gérer une distanciation avec la communauté d'origine et de remplacer les liens délités par la création de nouveaux liens sociaux. Les mamans célibataires travaillent dans ces centres urbains le plus souvent dans le secteur informel comme aides domestiques, ouvrières dans les usines ou serveuses dans les cafés (Naamane Geussous et Guessous, 2005; Bousbaa et Anbi, 2017; Bousbaa, 2022; Bouassria, 2020; Benbelli, 2019).

La problématique des mères célibataires est un sujet sensible et délicat au Maroc, entouré du non-dit et du tabou (Bousbaa et Anbi, 2017; Sechter-Funk, 2015; Tinouche-Stucki, 2014). Ceci explique la difficulté d'avoir accès à des mères célibataires en dehors des structures associatives et sans obtenir les autorisations requises (Le Bris, 2009). Cependant, ces associations peu nombreuses sont peu actives en zones rurales. La ville de Casablanca concentre la majorité des associations de prise en charge de mères célibataires (Bousbaa, 2022).

Dans ce contexte, peu d'études portent sur les mères célibataires qui s'orientent vers le milieu rural en quête d'emploi loin de leur milieu social d'origine. Elles s'abritent ainsi dans des petits centres ruraux qui concentrent les marchés de main d'œuvre agricole et ne s'orientent pas nécessairement vers les

associations. Les conditions du travail précaires exposent les ouvrières agricoles au harcèlement, au viol et parfois à des relations sexuelles consenties ou sous contrainte financière qui les mènent à tomber enceintes. Elles doivent alors s'assumer et assumer parfois une grossesse non désirée et par conséquent vivre dans l'invisibilité.

Le présent article a pour objectif de mettre en évidence à travers des trajectoires diversifiées de femmes rurales, le double combat d'ouvrières agricoles mamans célibataires ainsi que le rôle du Moquef comme espace de travail et d'exploitation mais aussi comme cadre de légitimation et de reconnaissance.

Être femme ouvrière : Un combat quotidien au calvaire du Moquef

Au Maroc, l'emploi agricole occupe 29,3 % de l'emploi total en 2022 selon les statistiques du Haut-Commissariat au Plan. La population active est constituée en grande partie de jeunes et de femmes. Le taux d'activité des femmes âgées de plus de 15 ans est de 22,8% en milieu rural contre 18,3% en milieu urbain (Haut-Commissariat au Plan, 2022)³. Bien que le taux d'activité des femmes rurales soit relativement important, leur travail reste majoritairement non rémunéré (73,8% des femmes actives, HCP, 2013).

Les activités agricoles et d'élevage sont considérées comme le prolongement des tâches domestiques et n'impliquent pas de rémunération. La plupart des femmes rurales exerçant une activité rémunérée à l'extérieur de l'exploitation agricole et du domicile familial

³ Principaux indicateurs du marché de travail relatifs à l'activité, à l'emploi et au chômage au titre l'année de 2018.

sont des ouvrières dans le secteur agricole ou agro-industriel (Damamme, 2005). Les statistiques du HCP (2022) montrent que 39,5% des femmes actives en milieu rural exercent des professions d'ouvriers et manœuvres agricoles. Or les difficultés de circonscrire avec précision le taux d'activité des femmes rurales et la nature du travail (rémunéré ou non) rendent ces statistiques disponibles approximatives pour qualifier l'activité économique des femmes en zones rurales.

La faible rémunération du travail, la pénibilité des tâches, la durée du travail (allant jusqu'à 10h par jour), le mauvais traitement sur l'exploitation et la quasi-absence des droits sociaux constituent autant de facteurs qui dénotent de la précarité de l'emploi agricole (Bouzidi et El Abdellaoui, 2021). De plus, dans le monde rural, le travail au Moquef, est parfois vu comme étant associé à des activités déshonorantes (prostitution, débauche, etc.). Les ouvrières sont exposées au harcèlement sexuel et à des violences de divers types. Selon les données de l'enquête nationale sur les violences à l'encontre des femmes et des hommes, conduite en 2019 par le HCP, 61,3% des femmes actives dans le secteur de l'agriculture, la pêche et la forêt reconnaissent avoir subi plusieurs formes de violence (physique, psychologique, sexuelle, économique, électronique) et 12% déclarent avoir été victimes de violence sexuelle durant les 12 mois précédant la réalisation de l'enquête.

En milieu rural, la précarité croissante de l'emploi occasionne une féminisation visible de la main d'œuvre agricole impulsée par l'intensification agricole (Bouzidi et al, 2011 ; Arab, 2018). Le taux de féminisation de l'activité est de 22,9 % pour une moyenne nationale de 22,5% (HCP, 2022). Cette féminisation est notamment plus visible dans le secteur agroindustriel (Nieto, 2012). Cependant, l'augmentation du taux d'activité

des femmes ne s'est toujours pas accompagnée d'une amélioration réelle de leurs conditions de vie et de leur statut sur le marché du travail. La situation des femmes montre qu'elles représentent au Maroc le tiers du salariat pauvre, occupent des emplois précaires, et ne bénéficient d'aucune couverture sociale (Mejjati Alami, 2001; Bouzidi et al., 2011). De même, les femmes constituent une force de travail souvent considérée comme docile, peu rémunérée et objet d'exploitation et de violence (Hellio, 2008 ; Bouzidi et Abdellaoui, 2021 ; Arab, 2018).

Nos observations de terrain ont mis en évidence l'importance du phénomène de la maternité célibataire parmi les ouvrières agricoles. De nombreuses ouvrières agricoles rencontrées dans la région du Saïss et du Gharb mais aussi dans d'autres régions (Tadla et Sous notamment) migrent dans des zones agricoles à la recherche de l'anonymat et du travail rémunéré pour subvenir aux besoins de leurs enfants nés hors mariage.

Ainsi par exemple, dans la région du Sous, se situe Khmis Ait Amira, un village de forte concentration de main d'œuvre agricole. Selon un membre d'une association qui appuie les femmes violentées à porter plainte, ce douar est souvent surnommé le « *douar el haribat* » (le village des fugitives ou fugeuses). Ce terme fait référence aux mamans célibataires qui s'y abritent faute de ne plus pouvoir vivre chez les parents (El Ouedrhiri et Sammoud, 2022). Ainsi, comme l'a souligné Amri (2002) en Tunisie, être femme rurale et ouvrière agricole est source d'une marginalité double de par l'appartenance à deux groupes sociaux précaires : celui des femmes rurales et celui des travailleuses agricoles. Cette précarité se multiplie donc par le stigmate de maman célibataire.

Être maman célibataire au Maroc : entre stigmatisation sociale et lutte de survie

Un décalage croissant entre des évolutions sociales et leur reconnaissance

Les statistiques existantes soulignent une augmentation remarquable du nombre des mères célibataires. L'effectif cumulé de cette catégorie sociale sur la période 2003-2009 est estimé à 210 434 mères célibataires. En 2009, le taux de maternité célibataire s'élève à 5,4 % de la population totale des femmes non mariées et pubères (Sechter-Funk, 2015 ; association INSAF, 2010). Au cours de la même année, plus de 11% des naissances ont eu lieu en dehors du cadre du mariage. A Casablanca, le nombre de mamans célibataires a été multiplié par quatre entre la période 1996-2002 et la période 2003-2009 (Association Insaf, 2010 ; Sechter-Funk, 2015). Ces statistiques restent sous estimées à cause de l'invisibilité légale des mères célibataires et les différents tabous qui entourent leurs conditions (Bordat et Kouzzi, 2010).

Un ensemble de mutations sociales a engendré une augmentation du nombre de mères célibataires. Les femmes marocaines se marient à un âge de plus en plus tardif, avec un âge moyen du mariage de 26,6 ans en 2010, comparé à l'âge moyen de 17,5 ans en 1962. En plus, la première expérience sexuelle ne coïncide plus nécessairement avec le mariage et de plus en plus de Marocains s'engagent dans des rapports sexuels avant le mariage (Goodlett, 2016). La sexualité prémaritale féminine est l'une des résultantes de l'augmentation de l'âge moyen féminin du premier mariage (Dialmy, 2002).

Les mères célibataires sont considérées comme une menace pour l'ordre établi. Elles témoignent d'un dysfonctionnement social, résultats de transgression des normes religieuses, juridiques et sociales. Ainsi, leur image est souvent associée à celles des prostituées (Conway-Long, 2002 ; Le Bris, 2009 ; Bousbaa et Anbi, 2017). Bien que le rapport sexuel hors mariage soit considéré comme délit de fornication aussi bien pour la femme que pour l'homme, c'est souvent la femme seule qui subit les différentes formes de sanction et de répression. En cas de viol ou d'inceste, le discours dominant blâme les victimes féminines (Conway-Long, 2002). Le stigmate lié à la condition de mère célibataire ne touche pas seulement la femme mais aussi sa famille entière qui tend alors à la rejeter à cause de ce stigmate.

Des travaux ont signalé une absence de communication familiale sur la sexualité. Plusieurs mères célibataires ont affirmé qu'elles n'ont jamais parlé de sujets relatifs à la sexualité avec leurs parents (Majbar, 2013 ; Reysoo, 1999). Ce manque de communication est lié au silence qui entoure le sujet de la sexualité et les notions de honte et de respect, c'est *hashuma* (honteux) quand une mère et une fille ou un père et un fils parlent de sexualité. Les parents n'abordent pas également les méthodes contraceptives avec leurs filles, car c'est considéré souvent comme une invitation à la débauche. Un autre problème à cet égard est celui de l'école qui ne joue pas pleinement son rôle : les informations et les connaissances qu'elle fournit sont génériques et insuffisantes (Reysoo, 1999).

À cause de ce manque de communication, les mères célibataires manquent d'éducation sexuelle. La majorité d'entre elles selon certains travaux ne savaient pas qu'elles pourraient tomber enceintes sans perdre leur virginité (Majbar, 2013). Elles ignorent le fonctionnement de leurs corps en général et

celui de leur système reproductif en particulier (Reysoo, 1999). Les politiques officielles considèrent l'usage des contraceptifs comme une méthode de planning familial dans le contexte du mariage seulement, plutôt qu'une forme de contrôle de naissance pour les couples non mariés. Par conséquent, les campagnes de sensibilisation ne sont pas conçues pour viser les couples non mariés, qui manquent de connaissance sur les pratiques sexuelles sans risque et hésiteront à demander conseil auprès des pharmaciens et des médecins (Bordat et Kouzzi, 2010).

Un secteur associatif actif mais aux moyens encore limités

En outre, un secteur associatif s'est développé depuis plus de trente ans pour la revendication des droits des femmes. La première association dite « solidarité féminine » fut créée par la militante et figure emblématique des droits des femmes au Maroc Aicha Chenna (1941-2022) à Casablanca en 1985. La majorité de ces associations s'activent à l'encontre de toutes les formes de violence faites aux femmes et développent des activités de plaidoyers, de formation et de soutien aux femmes en détresse y compris les mamans célibataires. Les associations dédiées spécifiquement aux mamans célibataires ne dépassent pas une douzaine (Sechter-Funk, 2015).

Plus généralement, il n'existe pas de statistiques officielles quant à l'effectif exact des associations œuvrant pour les droits de femmes à l'échelle nationale. Une étude réalisée en 2023 conjointement par trois associations féminines⁴ avait pour objectif de faire une cartographie des associations à

l'échelle de cinq régions : l'Oriental, Le Moyen Atlas, Souss Massa, le Grand Sud et le Nord. Cette étude a permis d'identifier 31 associations. Cette étude a souligné les efforts déployés par les associations pour accompagner l'effectif grandissant des mamans célibataires qui les sollicitent. Néanmoins ces associations se heurtent au manque de moyens matériels et humains, de compétences et d'approches « droits et genre ». Ces difficultés limitent le champ de leur intervention.

Il n'en demeure pas moins que ces associations ont pu réaliser des progrès notables en matière de plaidoyers, de sensibilisation et de revendication des droits de femmes et leur prise en compte dans les réformes engagées. Des améliorations du cadre législatif concernant le relèvement de l'âge de mariage, le divorce, la garde des enfants, etc. ont pu être réalisées mais la lutte continue pour réduire les formes de violence, d'inégalités et de discrimination à l'égard des femmes (association INSAF, 2015). Ainsi, si le tabou de la maternité célibataire est de plus en plus brisé grâce aux efforts constants de la société civile, les textes de lois n'évoluent pas vers une reconnaissance légale des familles monoparentales gérées par les mamans célibataires.

C'est dans cette perspective que l'alliance des droits des mères célibataires et leurs enfants a été constituée par trois associations (solidarité féminine et INSAF à Casablanca et 100% mamans à Tanger) en collaboration avec quatre associations tierces pour veiller à l'inclusion des recommandations de la société civile dans les réformes en cours du code de la famille. Le 1^{er} mars 2024 une importante

⁴ Les trois associations de l'alliance sont : Solidarité féminine, INSAF et 100% mamans. L'objectif de la cartographie est de consolider les actions de plaidoyer à travers le repérage d'autres associations œuvrant pour les mamans célibataires à l'échelle

nationale afin de se constituer en force de pression et de proposition à l'aune de l'ouverture du chantier législatif (code de la famille, code pénal...).

campagne bénévole de mobilisation associative et citoyenne nommée « Moudawana kan Tsana »⁵ (« code de la famille j'attends ») a été lancée pour fédérer toutes les composantes de la société marocaine autour d'une réforme du code de la famille qui prend en considération l'intérêt suprême de l'enfant et l'égalité en droits entre homme et femme.

Méthode : Donner la parole aux femmes invisibles et inaudibles

L'étude des conditions des mamans célibataires s'est imposée à nous lors d'une recherche sur les ouvrières agricoles dans la région du Saïss. Cette recherche s'intéressait à la manière dont le travail est vécu par les femmes ouvrières situées en marge des systèmes productifs et des chaînes alimentaires en dépit de leur rôle central. Nous avons constaté que cette marginalité s'accroît quand celles-ci sont mamans célibataires. Elles deviennent triplement marginales au regard des systèmes agricoles, de la société et de la loi. Le phénomène de maternité célibataire est assez répandu en milieu du salariat agricole. Après plusieurs phases de terrain, nous nous sommes concentrés sur les trajectoires de cette catégorie sociale jusque-là peu étudiée.

D'abord une phase quantitative par questionnaire fut conduite auprès de 400 ouvrières : 200 travaillant dans la région de Saïss et 200 travaillant dans la région du Gharb. Il s'agit de deux régions agricoles qui concentrent une main d'œuvre agricole

importante. En absence de données chiffrées sur les effectifs des femmes ouvrières et la difficulté d'accès aux mères célibataires, nous avons choisi nos enquêtées en fonction de leur disponibilité. Sans prétendre à une représentativité statistique, nous avons veillé à couvrir la variabilité des situations existantes (âge, niveau d'instruction, statut matrimonial, origine géographique et sociale, mobilité, parcours, etc.).

La seconde phase était plutôt qualitative basée sur l'observation des interactions entre les ouvrières, les chefs d'exploitations et les différents intermédiaires intervenant dans le travail agricole. Nous avons effectué des observations à l'échelle des exploitations agricoles, chez les ouvrières, dans les quartiers et les villages ouvriers et dans le Moquef. Ensuite nous avons conduit des entretiens semi-directifs auprès de 60 ouvrières parmi lesquels 22 étaient mamans célibataires. Ces dernières ont été repérées par la méthode de « boule de neige » (c'est-à-dire de demander à des enquêtées de nous indiquer d'autres contacts). Dans la majorité des cas, le père biologique se désresponsabilise complètement vis-à-vis de l'enfant et rompt complètement le lien avec la maman. Sur les 22 mamans célibataires enquêtées, seulement 2 gardent un contact irrégulier et discret avec le père biologique. De même, la plupart des mamans célibataires interviewées (16/22) ont complètement rompu le lien avec leurs familles. Seulement 6 parmi elles ont pu garder un contact avec leurs familles ou l'ont repris plusieurs années après sa rupture.

S'agissant du rapport entretenu avec leurs enfants, nous avons repéré les trois configurations suivantes : i) des mères gardent leurs enfants et travaillent pour subvenir à leur besoins (15/22) ; ii) d'autres confient leurs enfants après leurs naissances à l'orphelinat

⁵ https://www.youtube.com/watch?v=XKX6tfiTm_g

(4/22); et enfin iii) des mères ont été contraintes de les abandonner (3/22).

Nous avons ensuite recentré l'analyse sur les parcours des mamans célibataires et la manière dont elles intègrent le Moquef comme un lieu de travail, de sociabilité et comme une source de revenu pour elles et leurs enfants. Face à l'absence de statistiques, nous avons eu recours à des entretiens avec 4 agents d'autorités (deux Moqqadems et deux Cheikhs) pour avoir une idée globale sur l'effectif des mamans célibataires dans les zones d'étude dans le Saïss. Nous présenterons dans cet article les conditions du travail dans les deux zones d'étude et nous nous concentrerons sur les parcours de quatre mamans célibataires dans la région du Saïss. Leurs trajectoires représentent des situations différentes en terme du lien entretenu avec la famille, avec leurs enfants et avec les pères biologiques de leurs enfants. L'enquête auprès des ouvrières agricoles s'est poursuivie depuis l'avènement de la pandémie COVID 19 dans le cadre d'un projet de recherche financé par le CNRST (2020-2023) que nous avons coordonné.

Enquêter auprès des mamans célibataires nous a demandé du temps et de nombreux allers - retours pour les repérer, les rencontrer et surtout pour construire la confiance et libérer leurs paroles. Celles-ci vivent au quotidien le poids du regard social stigmatisant et trouvent dans l'anonymat et la discrétion un moyen de vivre en paix et un havre social. La double entrée travail agricole/trajectoire personnelle a permis de démarrer les premiers contacts avec des questions liées aux conditions d'emploi au cours des premiers contacts.

Au fur et à mesure de la construction de la confiance, ces femmes parlaient plus librement

et ouvertement. Nous étions surpris du courage avec lequel ces femmes parlaient de leur condition de mamans célibataires, de leur sexualité et de leurs aspirations à un avenir meilleur pour elles et pour leurs enfants. Cette construction de la confiance nous a permis de pénétrer dans les dédales d'un monde invisibilisé par la loi et méprisé par la société. Face à cette confiance, nous avons ressenti le besoin de rendre compte du combat de ces femmes et de leurs enfants à travers la réalisation d'un film documentaire auprès des ouvrières agricoles où des mamans célibataires ont ouvertement livré leurs témoignages⁶.

Résultats

Quand la précarité de l'ouvrière se dédouble par le stigmatisme de mamans célibataires

A l'instar de tous les secteurs d'activités informels, l'emploi agricole demeure précaire et expose les travailleurs à diverses formes de violence notamment les femmes. Dans les exploitations agricoles du Gharb et du Saïss, la durée moyenne du travail est de 8 heures par jour incluant une pause déjeuner d'une demi-heure à une heure selon les cas. Si la distance entre l'exploitation et le village exige de prendre un moyen de transport, le plus souvent assuré par le chef d'exploitation, le *cabrane* (chef d'ouvrier, nommé aussi « caporal ») ou un transporteur, cette durée peut être augmentée de 2 heures ou plus. Les ouvriers se déplacent dans des camionnettes

⁶ « Si on ne travaille pas on crève de faim » combat au quotidien d'ouvrières agricoles au Maroc est le titre du documentaire réalisé par (le premier auteur)

<https://femmesdumaroc.com/inspiration/culture/z-hour-bouzidi-mon-documentaire-met-en-lumiere-le-combat-des-travailleuses-agricoles>

ou des pick-ups surchargés d'une vingtaine d'ouvriers hommes et femmes.

Dans la région du Saïss, c'est la logique du Moquef qui domine. Les ouvrières agricoles s'y rendent très tôt le matin (entre 3h et 6h) et attendent en petits groupes d'affinité (clique ou *rebâa*) les exploitants, les gérants ou les chefs d'ouvriers qui les cherchent sur place. La durée d'attente dépend de la disponibilité du travail et elle est variable selon les saisons. Elle peut ainsi être assez courte comme elle peut se prolonger jusqu'à 10h du matin. En période de pluies ou d'indisponibilité du travail, l'ouvrière peut attendre plusieurs heures avant de rentrer désespérément chez elle.

Dans la zone côtière du Gharb, c'est la culture du fraisier et d'autres fruits rouges qui prime et qui emploie une main d'œuvre essentiellement féminine en provenance des villages avoisinant les exploitations agricoles. Les ouvrières issues de ces villages ne sont pas autorisées par leurs pères de fréquenter le Moquef, pour ne pas se mélanger aux ouvrières généralement migrantes et qui sont taxées de prostituées et entachées d'une mauvaise réputation. Les ouvrières de la zone travaillent en petits groupes incluant parfois leurs mamans, leurs tantes, leurs cousines ou leurs voisines. Un tel accompagnement constitue un gage de contrôle social et d'assurance pour les pères. Ainsi protégées du regard social négatif, ces femmes travaillent à visage découvert et se déplacent généralement à pied pour rejoindre les exploitations avoisinantes.

Dans cette zone côtière du Gharb, les chefs d'exploitations ont souvent recours à une main d'œuvre proche du village pour réduire le coût du transport et pour garantir une main d'œuvre disponible en période de pointe, surtout au moment de la cueillette des fraises. Les exploitations de fraises sont le plus souvent prises en location à long terme auprès des agriculteurs des douars avoisinants. Les chefs d'exploitations privilégient une main d'œuvre

en provenance de ces villages pour assurer leur fidélité et maintenir la paix sociale. Les caporaux (hommes ou femmes) prennent contact directement ou via whatsapp avec les groupes qui se rendent le plus souvent dans les mêmes exploitations.

Au niveau des exploitations agricoles, le travail des femmes est variable suivant le stade de la culture et la division sexuelle du travail en vigueur. En général, les femmes s'occupent du désherbage, de la cueillette, de la plantation et du repiquage, tandis que les hommes se chargent de la taille, de la fertigation, du traitement phytosanitaire et du ramassage des caisses. Certaines tâches comme le paillage avec des films plastiques impliquent les deux catégories.

Parfois, les femmes font aussi le ramassage des caisses quand il s'agit d'un travail à la tâche comme pour la pomme de terre ou l'oignon dans le Saïss. Au niveau des usines de la zone côtière du Gharb, les femmes s'occupent essentiellement de l'emballage et du conditionnement des fruits rouges. Un travail à la tâche (pour lequel l'ouvrier est payé sur la base de résultats) peut permettre de gagner jusqu'à 200 dh par jour, alors qu'un paiement journalier est payé entre 70 et 100 dh par jour. Les femmes enquêtées sans exception déplorent la pénibilité du travail et l'insuffisance de la rémunération journalière.

Le travail à la tâche est plus accessible aux hommes, reconnus socialement par leur force physique, qu'aux femmes. Ce sont surtout les femmes adultes avec une bonne « corpulence » et endurance qui sont choisies par les caporaux et/ou qui font recours au travail à la tâche.

« Dans cette région (le Saïss), il y a des zones agricoles où on cherche une main d'œuvre masculine ou féminine. On recrute des femmes pour la cueillette des fruits, qui exigent minutie et patience. Les femmes

font plus attention aux fruits et écoutent attentivement les instructions...Les hommes s'occupent des tâches pénibles qui demandent de la force...Aussi, les femmes sont payées moins cher que les hommes » (Younès, gérant d'une exploitation).

Par ailleurs, malgré la centralité de l'emploi agricole dans les deux régions étudiées, son caractère informel confronte les ouvriers (hommes et femmes) à une absence quasi-totale des droits sociaux (assurance, retraite, indemnisation en cas d'accident du travail). Dix-huit des 200 femmes enquêtées dans le Saïss et 26 des 200 enquêtées dans le Gharb ont déclaré avoir été victime d'un accident de circulation sur le trajet de travail à cause de la surcharge des camionnettes transportant les ouvriers ou bien ont subi des blessures graves au cours du travail. Selon leurs déclarations, aucune de ces femmes n'a été indemnisée par les chefs d'exploitations. D'un ton indigné, Jemaa criait haut et fort au Moquef de Bouderbala dans le Saïss à 4 ha du matin :

« Nous n'avons aucune assurance ! Si on tombe des camions, personne ne se soucie de nous. Parfois on nous exploite toute la journée sans nourriture ! Si le chef te méprise, il ne te paie même pas la journée » (Jemaa, 35 ans).

Plus de 35 % des 400 ouvrières interviewées dans les deux régions ont déclaré qu'elles étaient atteintes de maladies et d'infections à cause de l'exposition directe au soleil, de l'usage des produits chimiques ou encore des conditions peu hygiéniques d'exercice du travail.

« Nos mains se blessent au contact des fils et des grilles de séchage. J'ai développé une lourde allergie dermatologique à cause de l'utilisation de gants mouillés. Je souffre tout le temps d'ampoules, de brûlures et de

blessures douloureuses au niveau de mes mains » (Hasna, 23 ans).

Les ouvrières, notamment les plus jeunes, dénoncent le risque d'agression et de viol auxquels elles se heurtent chaque matin en se rendant très tôt (entre 3h et 5h) au Moquef. Selon elles, les jeunes garçons en situation de chômage ont parfois tendance à agresser des ouvrières et les insulter avec des injures violentes. Plus de 80 % des 200 ouvrières enquêtées dans le Saïss et plus de 65 % des 200 ouvrières enquêtées dans le Gharb déclarent avoir été victime d'une violence physique, verbale et psychologique au cours ou sur le chemin du travail. Pour se protéger les ouvrières se déplacent au Moquef en groupe pour pallier au sentiment d'insécurité et prévenir d'éventuelles tentatives d'agression.

« Les conditions de travail changent suivant que le caporal est un homme ou une femme, suivant la nature du travail et suivant la saison (été ou printemps). Si le caporal est un homme, les filles sont souvent victimes de harcèlement sexuel. Il exploite la nécessité matérielle de la fille pour lui proposer de devenir sa « copine » et en contrepartie il lui assure du travail chaque jour. De plus, il lui offre un travail bien payé (jusqu'à 150 dh par jour) et non pénible. Enfin, le caporal peut même lui confier la responsabilité de sélectionner les ouvrières, ainsi elle peut choisir ses amies ou ses connaissances comme elle le souhaite ! » (Fatima, 20 ans).

La réputation des ouvrières est entachée par une stigmatisation sociale visible et par un regard négatif. Ainsi, 20% des ouvrières ciblées par l'enquête quantitative dans le Saïss et dans le Gharb déplorent l'humiliation et l'abus de pouvoir qu'elles subissent de la part des caporaux et des exploitants.

« Je ne conseille à aucune fille d'aller travailler au Moquef car elle va entendre des paroles immorales, elle va être harcelée, méprisée et vue comme une femme facile. Elle risque de tomber enceinte. Moi, je reste toujours avec des femmes plus âgées, pour me protéger et échapper, grâce à leur présence, au harcèlement du caporal. Les jeunes filles sont plus exposées aux agressions de tout genre » (Rachida, 22 ans).

Certaines jeunes ouvrières affirment qu'elles se saisissent de la situation pour attirer l'attention des caporaux à travers des vêtements moulants, du maquillage, etc. Elles en font une stratégie pour décrocher rapidement une journée de travail et ne pas devoir attendre trop longtemps au Moquef en vain et aussi pour se reposer pendant le travail. Ces stratégies attisent la colère des ouvrières les plus âgées qui critiquent les agissements des jeunes ouvrières jugées peu « pudiques » et irresponsables notamment durant la période de crise sanitaire (COVID 19) durant laquelle il y eut une diminution de l'offre d'emploi. Le corps des ouvrières devient ainsi un objet de désir exposé au harcèlement, au viol ou à des relations sexuelles consenties qui peuvent finir par des grossesses non désirées. L'absence de sanitaires, d'eau potable et de vestiaires au niveau de la plupart des exploitations agricoles accentuent la pénibilité des conditions de travail.

« Au Moquef, nous sommes constamment victimes de harcèlement. Ils espèrent tous profiter de nous. Un jour, je partais au travail et il n'y avait plus de place à l'arrière du camion, je suis alors montée devant à côté du chauffeur. Il s'est permis de caresser ma cuisse. J'étais tellement mal à l'aise que j'ai pensé un moment descendre du camion, mais j'ai eu peur de subir le pire car l'endroit était désert et éloigné et je ne voulais pas risquer d'être agressée sans secours. Je

n'avais pas d'autres choix que de subir silencieusement jusqu'à l'arrivée. Après cela, il a continué de m'inciter à devenir sa petite amie » (Fatima Zahra, 25 ans).

Dans la région du Saïss, notamment dans les communes rurales où il y a une forte concentration des ouvriers d'origine sociale et géographique différentes (Bouderbala, Sebaa Ayoun, Ait Harzallah, El Hajeb, etc.), les mamans célibataires sont nombreuses. Selon les agents d'autorité locale interrogés (moqqadems, cheikhs), dans ces communes, la plupart des mamans célibataires sont des travailleuses agricoles. Les autres occupent généralement des emplois précaires tels que serveuses dans les cafés, femmes de ménage ou ont recours à d'autres activités telles que la mendicité ou la prostitution.

Mamans célibataires et travailleuses agricoles : trajectoires différentes et destin commun de quatre femmes

Fatima Zahra : Orphelinat ou rejet familial - pas le choix

Fatima Zahra, 25 ans, est ouvrière agricole et maman célibataire de deux enfants. Elle est la fille aînée d'une famille constituée d'un père en chômage, d'une mère femme au foyer, d'un frère en prison, et d'une sœur ouvrière agricole. C'est à Fatima Zahra et sa sœur Hasna (21 ans) que reviennent la responsabilité de prendre en charge la famille et de subvenir à ses besoins. Les deux travaillent au Moquef depuis l'âge de 13 ans.

« J'ai subi beaucoup de problèmes dans le Moquef ! J'ai rencontré un ouvrier qui m'a violée. Je suis tombée enceinte et j'ai accouché d'un garçon. Il m'a promis la reconnaissance de l'enfant et le mariage mais à l'approche de l'accouchement il a

disparu ... La deuxième grossesse, c'était plus fort que moi, mon frère était rentré en prison, ma mère n'avait pas d'argent pour payer le loyer de la maison, ni pour apporter des courses pour mon frère. Un agriculteur m'a appelée et m'a promis de me donner 1000 dh si je passais une heure avec lui et je suis tombée enceinte hélas !... Au niveau des exploitations agricoles, tu risques d'être agressée, arnaquée et violée même par le gardien ! Si tu résistes et tu cries, personne ne peut te secourir au milieu de nulle part. Il n'y a personne, il n'y a que des arbres et personne ne te voit ! ...Le travail agricole ne m'a rien apporté ! Le seul résultat que j'ai récolté c'est de devenir maman célibataire de deux enfants. J'ai deux garçons Youssef a 3 ans et Benjamin a 9 mois, je les ai mis dans un orphelinat à Meknès. Je souffre du fait que je ne les ai pas élevés. Je ne sais même pas s'ils sont malades ou en bonne santé : quelle est leur situation ? [Pleurs] ».

Par peur de réprobation sociale et du rejet de son père et son frère qui ne sont pas au courant de ses grossesses, Fatima Zahra s'est réfugiée chez sa tante durant les 2 derniers mois précédant son accouchement. Après son accouchement, elle a dû prendre la douloureuse décision de confier ses deux enfants à un orphelinat à Meknès et de signer un engagement de ne plus avoir la possibilité de les voir, leur rendre visite ou encore de les récupérer. En dépit de sa situation difficile, Fatima Zahra bénéficie de la solidarité et de la protection de sa maman et de sa sœur. Elle trouve dans le Moquef un milieu où elle rencontre de nombreuses femmes qui partagent les mêmes conditions qu'elles. Elle indique ainsi :

« Le Moquef est le seul endroit où je rencontre d'autres filles qui sont aussi mamans célibataires comme moi. Je peux m'exprimer et me balader et prendre de l'air librement sans qu'elles me jugent, me

dénoncent ou me regardent avec mépris ou humiliation ! C'est le seul avantage du Moquef ».

A l'instar de Fatima Zahra, les 22 mamans célibataires interviewées s'accordent sur le fait que le Moquef constitue un passage obligé pour gagner leur vie et partager ouvertement avec d'autres ouvrières. Pour elles, le Moquef permet de s'affranchir d'une certaine manière des jugements et des fardeaux de la honte qui leur sont collés. A leurs yeux, le Moquef offre un cadre de sociabilité, de partage de conditions et de vécus avec d'autres ouvrières qui vivent dans la même situation. C'est aussi un cadre d'affranchissement des contraintes sociales et familiales.

« Nous sortons en groupe le matin avec les ouvrières et les ouvriers que nous connaissons au village vers 4h du matin pour parcourir le long chemin jusqu'au Moquef pour éviter le risque d'agression, de vol ou d'harcèlement. Dans le transport et dans les exploitations agricoles, on essaie de rigoler, de chanter et de s'amuser pour oublier la pénibilité du travail agricole et surtout nos conditions familiales difficiles. On s'amuse et on respire un peu » raconte Leila, ouvrière agricole et maman célibataire, 25 ans.

Malika et Hind : La maternité célibataire est un phénomène reproductible

Malika est ouvrière agricole (42 ans) et maman célibataire de 3 filles dont Hind, l'aînée de 21 ans, elle aussi maman célibataire. Après avoir accouché de Hind à Sidi Slimane dans la région du Gharb, Malika a dû quitter la zone pour ne pas « souiller » la réputation de sa famille et chercher l'anonymat ailleurs. Elle a ainsi confié Hind à sa grand-mère pour aller travailler à Bouderbala. Les trois filles de Malika ne sont pas reconnues par leurs pères biologiques avec lesquels le contact est complètement rompu dès qu'ils ont été mis au courant de la

grossesse non désirée. Aucune des filles de Malika ne dispose donc de livret de famille. Malika nous a confié que la prostitution était le seul moyen pour arrondir son revenu agricole rudimentaire, assurer ses charges (loyer, nourriture...) et subvenir aux besoins de ses trois filles. Dans son village d'installation, Malika, ses filles et petites filles vivent dans la précarité et font l'objet au quotidien d'humiliation et de stigmatisation.

« C'est dans cette baraque délabrée que je vis! J'ai des filles et je n'ai pas un mari. Je paie le loyer et je prends en charge ma famille, mais je ressens chaque jour de l'humiliation, le mépris et le manque de respect des voisins. Pendant l'Aïd, aucun homme du village n'a accepté d'égorger mon mouton. J'ai attendu jusqu'à 16h et c'est finalement le fqih de la mosquée qui a accepté d'égorger le mouton que j'ai ensuite moi-même toute seule écorché et dépecé. J'ai pu, Dieu merci, nourrir mes enfants le jour de la fête et leur apporter un peu de joie ! C'est ça ma situation : je n'ai aucun appui dans ce monde sans pitié ni miséricorde ! Je me sens humiliée par les voisins qui me disent que mes filles n'ont pas de père, et qu'elles sont illégitimes et bâtarde ! Quand j'ai besoin d'un papier officiel, je dois subir à chaque fois la hogra (dénigrement) et les injures des agents de l'autorité locale. Il faut leur donner un bakchich pour avoir un papier, sinon ils refusent ...Je dois me battre pour faire le livret de famille pour mes filles qui vivent sans papiers, sans identité, je dois les éduquer [elle fond en larmes] ... »

Pour sa part, Hind a rejoint sa maman à Bouderbala à l'âge de 14 ans pour s'occuper de ses petites sœurs pendant que sa maman partait travailler au Moquef avant de la rejoindre deux ans plus tard pour travailler elle aussi dans les exploitations agricoles. Au

départ, Malika et Hind habitaient une chambre dans une maison de 4 pièces partagées entre deux autres femmes et un jeune homme célibataire. A l'âge de 14 ans, Hind a succombé aux promesses de mariage du jeune homme et a eu des rapports sexuels sous contraintes financières qui ont donné naissance à deux filles.

« Quand ma première fille est née, son père me disait toujours qu'il allait préparer ses papiers et son état civil. Ensuite quand la deuxième fille est née, il s'est enfui sans retour à l'étranger. Depuis je n'ai plus aucune nouvelle de lui ».

Hind a rejoint ensuite sa maman pour travailler au Moquef, confiant ses filles et sa petite sœur (entre 1 ans et 4 ans) à sa sœur de 11 ans. Hind nous a révélé que son expérience dans le Moquef, son jeune âge et son ignorance en matière de contraception l'ont amenée à avoir d'autres rapports sexuels non protégés en échange d'argent, ce qui a conduit à la naissance d'une troisième fille. Hind s'est ainsi retrouvée maman célibataire de 3 filles à l'âge de 18 ans. Hind estime que le travail au Moquef accentue sa situation précaire de maman célibataire :

« Dans le travail au Moquef, le viol et le harcèlement sont très courants ! Si l'ouvrière ne tolère pas d'être harcelée, elle n'aura pas de boulot. Tu dois accepter car tu es bien obligée de travailler ! Tu ne peux pas sortir quotidiennement au Moquef et rentrer bredouille en fin de journée, surtout quand tu as la responsabilité de nourrir des enfants, un loyer à payer et des dépenses multiples à assumer...Par exemple quand tu as une petite fille, il faut lui acheter du lait, des couches...Tu es obligée d'accepter le harcèlement car si tu résistes, tu resteras sans travail. L'employeur va tout simplement te laisser au Moquef et choisir une autre qui accepte ses avances C'est impossible de revenir chaque jour sans

travail et sans ressources, sinon tu crèves de faim, tu laisses tes enfants crever de faim aussi, et tu auras de mauvais ressentiments ! ».

Hind pour sa part affirme que le travail agricole est le seul emploi accessible en absence d'instruction ou de qualification professionnelle. Pour sa maman, la vie dans des petits villages agricoles est incontournable car :

« La ville n'est pas pour nous ! Ici le gagne-pain que permet la corvée [tamara⁷] du Moquef est ouverte pour tous mais aussi le loyer n'est pas cher. En plus il y a la possibilité de faire des colocations avec d'autres gens qui vivent la même situation, de se procurer quelques fruits et légumes dans les exploitations pour les emmener à la maison ou les vendre dans le souk pour acheter des produits chez l'épicier ».

Par ailleurs, un nouveau métier est apparu du fait du nombre important des mamans célibataires qui travaillent en agriculture et qui n'ont pas d'attaches familiales, et de l'absence de crèches pour garder leurs enfants. Il s'agit du métier de « *mourabia* » ou « garde d'enfants/ baby sitter », particulièrement fréquent dans les villages où il y a une concentration de main d'œuvre agricole. Dans ces villages, les *mourabbiate*s sont généralement des femmes au foyer âgées qui s'occupent des enfants de mamans célibataires ou veuves pendant que celles-ci vont travailler.

Les *mourabbiate*s perçoivent une rémunération journalière comprise entre 10 et 15 dh par enfant. Celles-ci nous ont confié qu'en gardant des enfants de mamans célibataires inconnues dans la zone, elles s'exposent au risque de se retrouver

responsables d'enfants abandonnés par leurs mamans qui pourraient quitter sans retour.

Soumia : Le Moquef est le seul moyen pour vivoter dans l'anonymat

Soumia est née en 1983 dans la ville de Khenifra, dans le Moyen Atlas. Elle a été élevée et a grandi auprès d'une famille de la région car ses parents biologiques, qu'elle ignore, étaient, selon le récit de sa famille d'adoption, très pauvres et ne pouvaient pas subvenir aux besoins de tous les membres de la famille. Après le décès de son père adoptif, la relation avec son frère s'est dégradée. Celui-ci avec sa femme ont rejeté Soumia et l'ont humiliée. Sa mère adoptive a légué tout l'héritage à son fils biologique. Ce dernier l'a menacée de l'expulser du domicile familial. Ainsi, en 2002, elle a été dans l'obligation de quitter le lycée (niveau baccalauréat littérature moderne) pour chercher du travail.

Elle s'est dirigée au départ vers la région du Souss, où elle a travaillé comme serveuse dans un café à Khmis Ait Amira, une commune rurale où se concentre la main d'œuvre agricole. Elle y a vécu pendant plus de 6 ans. Au cours de cette période elle eut un garçon issu d'une relation hors mariage. Le père a refusé de reconnaître son enfant. L'une de ses amies lui a conseillé de partir vers Boudarbala pour travailler dans le Moquef et élever son enfant loin des regards stigmatisants qui pesaient sur son quotidien précaire. L'installation dans ce village était particulièrement difficile pour elle.

« J'étais étrangère à ce milieu, je ne connaissais personne, il m'a fallu trouver une clique (rebâa). Les courtiers femmes ont été jalouses de moi, elles avaient peur que je leur pique leurs petits amis donc elles ne me

⁷ En dialecte marocain le mot « tamara » désigne le travail pénible et mal rémunéré associé à une

corvée obligatoire en absence d'alternatives qui permet un gagne-pain plus décent.

contactaient jamais pour travailler. Une maman célibataire est forcément vue comme une prostituée. Je me retrouvais pendant plusieurs jours sans travail. Il m'a fallu du temps pour apprendre comment ça marche et constituer ma clique ».

Selon elle, les conditions de travail sont très dures et provoquent de multiples maladies. Elle se sent découragée et désespérée après avoir attrapée une infection sexuellement transmissible. Elle considère que les ouvrières constituent la catégorie la plus marginale dans les systèmes de production :

« Nous ne valons rien sur le marché du Moquef. Un jour on travaille, un jour on ne travaille pas. Il faut se soumettre au bon vouloir et aux conditions imposées par les courtiers, les caporaux et les chefs d'exploitations. Nous n'avons aucune garantie sur l'avenir ».

Soumia a aujourd'hui deux enfants issus de deux relations extra conjugales. Son premier enfant (9 ans) est inscrit à son nom au registre de l'état civil afin qu'il puisse s'inscrire à l'école alors que la plus jeune (4 ans) n'est toujours pas inscrite. Aujourd'hui son souci majeur est de garantir une vie digne pour ses deux enfants et avoir les moyens nécessaires pour entamer les démarches d'inscription de sa fille au registre de l'état civil. Soumia estime que le revenu du Moquef est largement insuffisant pour vivre dignement avec ses deux enfants.

«J'ai deux enfants, un garçon et une fille. Pendant cette rentrée scolaire, je n'ai pas pu travailler à cause de ma maladie et je n'ai pas trouvé les moyens pour acheter un cartable au garçon, de la fourniture scolaire et des vêtements...Mon revenu est vraiment insuffisant. Je travaille à 70 dirhams [7 euros] jusqu'à 100 dirhams [10 euros] par jour. Je travaille un à deux jours par semaine, le travail n'est ni permanent, ni disponible tous les jours. Dans le meilleur

des cas, je ramène 100 dirhams à la maison, il faut acheter de la nourriture, c'est vraiment juste mais si j'ai besoin d'acheter du sucre, de l'huile, etc. le salaire journalier ne suffit pas du tout...Le garçon a besoin de chaussures, de pantalons, d'un cartable, la fille a besoin de vêtements, de lait, des couches...les deux ou trois jours de travail par semaine sont insuffisants, vraiment insuffisants [larmes aux yeux] !».

Shama : Sacrifier son enfant pour lui assurer un avenir meilleur mais incertain

Shama de Bouderbala (24 ans) a perdu sa maman à l'âge de 6 ans. Son père s'est remarié quelques mois après le décès de sa femme. La belle-mère de Shama a décidé d'arrêter sa scolarisation à la première année du primaire pour que celle-ci s'occupe des tâches domestiques et ensuite de ses deux petites demi-sœurs. Désespérée du mauvais traitement de sa belle-mère, de la discrimination et de la pénibilité des tâches domestiques, Shama a fui le foyer familial à l'âge de 14 ans pour se réfugier d'abord chez sa tante à El Hajeb puis chez sa grand-mère à Khemisset. Sous la pression de sa tante, elle s'est mariée à un militaire à l'âge de 16 ans avec une promesse de formaliser l'acte de mariage dès qu'elle aurait atteint l'âge légal de 18 ans.

Néanmoins, cet homme s'est montré violent et agressif à son égard et finit par l'abandonner au bout d'un an et demi. Shama est retournée à El Hajeb chez sa tante qui alors l'initie au travail sexuel. La tante gardait l'argent de Shama en échange de son hébergement, sa nourriture et quelques frais pour aller se laver au hammam et pour faire des brushings chez la coiffeuse pour se préparer à ses sorties. Shama a fini par tomber enceinte et le père biologique a refusé de reconnaître son fils. Après son accouchement, elle a décidé d'arrêter la prostitution et de travailler comme serveuse

dans un café, puis comme ouvrière agricole pour gagner sa vie sans la tutelle de sa tante.

« Quatre jours après mon accouchement, j'ai loué une chambre dans la cave d'un café pour y passer la nuit avec mon fils que je laissais la journée à une nourrice contre 450 dh par mois ».

Quand son fils a atteint l'âge de scolarisation, Shama l'a confié à une tante à Khemisset contre une rémunération de 400 dh/mois pour se dédier au travail d'ouvrière dans le Moquef. Un an après Shama découvre que son fils a été victime de viol de son cousin. Sous la pression de ses tantes, elle renonça au dépôt d'une plainte et fut persuadée par une cousine qui habite à Tanger d'emmener son fils dans la ville de Ceuta avec l'intention de l'abandonner.

« Ma cousine m'a dit que si je laissais mon fils à Ceuta, il sera bien pris en charge dans les établissements de détention de mineurs et il aura la possibilité de continuer ses études et d'avoir la nationalité espagnole dès qu'il sera majeur. il sera probablement même traité des séquelles du viol ! Avec amertume j'ai dû abandonner mon enfant pour lui garantir un avenir meilleur et un destin moins sombre que le mien [pleurs]. Depuis, je n'ai plus aucune nouvelle de lui ! »

A son retour à El Hajeb, Shama a repris le travail agricole dans les exploitations où elle a rencontré un ouvrier avec lequel elle a décidé de cohabiter. Cependant, la famille de celui-ci a refusé que Shama fasse partie de la famille à cause de sa mauvaise réputation et de son passé de maman célibataire.

Discussion : Etre une femme « ninja » et maman célibataire : la double invisibilité

L'auto-invisibilité comme stratégie de détachement et d'attachement à la fois

Les portraits des quatre femmes présentées dénotent de leurs conditions socioéconomiques similaires de par leur statut d'ouvrières agricoles et de mamans célibataires (pauvreté, faible niveau d'instruction, origine rurale, manque d'expérience professionnelle...). D'abord les conditions de travail pénibles et précaires les exposent avec leurs enfants à la violence et la stigmatisation sociale. La majorité des mamans célibataires rencontrées vit dans des logements délabrés et peu équipés (baraques, chambres ou garages partagés entre ouvriers, etc.).

L'insuffisance du salaire journalier les obligent à chercher d'autres activités génératrices de revenus (ménage, service, prostitution, etc.) pour vivre dans un univers violent tout au long du circuit du travail (Moquef, transport, exploitations agricoles, etc.). La précarité des conditions de vie et de travail les expose à revivre l'expérience de grossesse non désirée. L'anonymat est un moyen susceptible de leur éviter la stigmatisation et leur permettre de protéger des enfants « sans origine familiale contrôlée » (Le Bris, 2009).

L'auto-invisibilité est ainsi mobilisée comme une stratégie de survie et de lutte dans un univers stigmatisant. Dans le Moquef, les ouvrières se couvrent souvent le visage et ne laissent visibles que les yeux. Elles se couvrent aussi les cheveux avec un foulard fixé par une bande autour de la tête d'où l'appellation

commune qu'elles se donnent et qui leur est socialement attribuée de femmes « ninjas » (Bouzidi et Abdellaoui, 2021). Ce mode d'habillement leur permet non seulement de se protéger du soleil et des pesticides mais surtout de s'invisibiliser et d'échapper au regard social méprisant. Ce penchant vers l'invisibilité s'accroît quand les ouvrières tombent enceintes sans être mariées. Dans la zone de Khmiss Ait Amira dans le Souss, où se concentre une main d'œuvre agricole en provenance de plusieurs régions du Maroc, les ouvrières agricoles sont qualifiées de « *mouqanaates* » (les masquées) (El Ouedrhiri et Sammoud, 2022).

L'invisibilité sociale se dédouble quand il s'agit de mamans célibataires auxquelles le stigmate de prostituée est systématiquement associé (Nâamane Guessous et Guessous, ; Cherkaoui, 2010). La plupart des mamans célibataires d'origine rurale quittent leur milieu d'origine avant que la grossesse commence à se faire remarquer pour s'installer dans des zones agricoles. Leur objectif est de rompre définitivement avec leur environnement familial et social, avec l'espoir de créer de nouveaux liens sociaux. Le coût d'installation est moins important qu'en villes et le niveau de vie y est plus accessible. Le Moquef offre ainsi la possibilité de se « fondre » rapidement dans la foule de la main d'œuvre en provenance de diverses régions à la recherche d'un gagne-pain quotidien sans s'inscrire dans une logique d'installation à long terme. La mobilité spatiale est structurante parmi les ouvrier(e)s et les flux de la main d'œuvre suivent la demande et les conditions d'installation. D'ailleurs, les ouvrières agricoles mamans célibataires utilisent rarement leurs vrais prénoms pour s'identifier. Les pseudonymes leur garantissent l'anonymat et leur permettent de se créer une nouvelle identité à chaque fois qu'elles se déplacent entre les zones agricoles.

D'autres mamans célibataires prennent la décision douloureuse de mettre fin à cette grossesse et de ne pas assumer un enfantement qui les exposerait à l'exclusion et à la réprobation sociale. Invisibiliser une grossesse par l'avortement et empêcher ainsi la naissance d'un « enfant de péché » se fait dans des conditions qui exposent fortement leur vie au risque. Sur les 22 ouvrières mamans célibataires, 8 nous ont confié avoir tenté au moins deux avortements clandestins pour se débarrasser de cette « grossesse de honte » (Naamane-Guessous, 2005) et 12 affirment avoir utilisé des plantes ou même des produits chimiques dangereux pour tenter d'arrêter leur grossesse.

Celles qui gardent leurs enfants font face à d'autres contraintes. Celles qui accouchent en milieu hospitalier se confrontent à la stigmatisation du personnel de santé à travers leurs attitudes culpabilisatrices et moralisatrices et l'attribution de la qualification de « cas social » (Le Bris, 2009 ; Bousbaa, 2017). D'autres femmes préfèrent accoucher à domicile pour éviter le mauvais traitement à l'hôpital et échapper à l'enquête policière qui leur est destinée (Bousbaa, 2017). Elles s'exposent ainsi à des risques sur leur vie et sur celle de leurs enfants. Enfin certaines ouvrières, comme c'est le cas de Fatima Zahra, préfèrent invisibiliser leur grossesse et par la suite leurs naissances en les confiant à des orphelinats ou à des familles d'adoption en assumant le fait de ne plus pouvoir voir leurs enfants par la suite. Fatima Zahra vit pour concrétiser un rêve profond, celui de retrouver le droit de reprendre ses deux enfants et de les élever.

« Mon rêve est de pouvoir ramener mes deux enfants et de leur organiser un baptême tous les deux comme si je venais d'accoucher d'eux. J'aimerais que Youssef fasse la connaissance de Benyamine, et Benyamine fasse la connaissance de

Youssef ! Je veux travailler pour avoir une maison pour mes enfants et ne jamais les quitter ! ...Je voudrais les ramener pour qu'ils ne m'en veulent pas un jour ! Je voudrais qu'ils vivent comme les autres enfants et qu'ils ne me disent jamais un jour 'pourquoi tu nous a abandonnés' !».

Cependant ce rêve s'avère irréaliste vu que les mamans célibataires qui mettent leurs enfants dans les orphelinats n'ont qu'un délai d'un mois ou au mieux trois mois, si les associations interviennent, pour récupérer l'enfant. De plus, ce droit n'est garanti qu'à condition de présenter des preuves de l'existence de moyens nécessaires pour prendre en charge et protéger l'enfant.

En outre, l'auto-invisibilité vis-à-vis du regard social est compensée par la recherche d'affiliation sociale et de création des liens que permet le travail agricole. Le Moquef permet de nouer des amitiés, de faire des rencontres et de se créer des cliques pour mamans célibataires où elles peuvent raconter librement leur situation et échapper à la stigmatisation et le jugement qui les suivent partout.

Le travail au Moquef nourrit la solidarité entre les femmes et le sentiment de d'appartenance et le besoin de défense mutuelle qu'elles ressentent en cas d'agression ou de violence. Le travail en milieu mixte avec des ouvriers leur redonne de l'espoir de rencontrer un futur mari pour rendre socialement légitime leur statut de mamans. En effet, « la quête d'un repositionnement positif » des mamans célibataires se fait à travers la mobilisation de plusieurs stratégies d'alliance, de résilience et de contournement (Bousbaa, 2022). Or si le Moquef peut constituer un refuge et promettre le rêve, même de façon illusoire, de réparer une image sociale dévalorisante, il est loin de garantir un emploi décent pour les mamans célibataires et pour les ouvrières de façon générale. Au contraire, il pourrait dans

certaines situations les exposer à d'autres grosses non désirées, les exclure de la possibilité d'aide par les associations en devenant mamans « récidivistes » ce qui exacerberait davantage leurs conditions difficiles.

Une double invisibilité au regard des politiques publiques

Les ouvrières mamans célibataires vivent une double invisibilité : i) une « auto- invisibilité » quand celles-ci s'invisibilisent pour se soustraire de la réprobation sociale en s'engageant dans une vie d'anonymat permise par le travail au Moquef ; ii) une invisibilité vis-à-vis des débats et politiques publiques du fait d'une part que ces femmes transgressent les normes sociales et d'autre part, elles cherchent elles-mêmes à s'invisibiliser pour se protéger de la stigmatisation dont elles sont victimes. Si la première invisibilité est une stratégie mobilisée par ces femmes, la seconde est une conséquence subie. Ces deux invisibilités s'imbriquent et contribuent à l'aggravation de leur situation et de celle de leurs enfants, ce qui ne permet pas de faire évoluer le regard négatif de la société envers ces femmes.

En dépit de la reconnaissance de leur situation de démunies, les familles monoparentales gérées par des mères célibataires ne sont pas reconnues officiellement et ne reçoivent pas d'appui. Elles ne correspondent pas à un statut matrimonial inscrit dans un cadre normatif juridiquement reconnu (veuves ou divorcées). Les familles portées par les mamans célibataires bien qu'identifiées comme démunies, ne font l'objet d'aucune politique sociale spécifique (Bousbaa et Anbi, 2017).

Aucune des mamans célibataires rencontrée n'a mentionné avoir été appuyée par une structure publique hormis les quelques-unes (10) ayant bénéficié des paniers alimentaires

distribué par la commune aux familles démunies pendant la crise sanitaire du Covid-19 (Bouzidi et Abdellaoui, 20121). Nos interviewées n'ont pas fait recours aux associations pour bénéficier de leur appui. Les associations sont peu actives dans les deux zones d'étude et généralement peu nombreuses pour couvrir le phénomène croissant de maternité célibataire (Cherkaoui et Zirari, 2002).

Si le destin d'une maman célibataire ouvrière agricole est plein d'embûches, celui de leurs enfants est plus dur encore. Ils sont non reconnus par leurs pères biologiques, non reconnus par la loi et objets de stigmatisation par la société. De nombreuses jeunes mères finissent par avorter ou abandonner leurs bébés par crainte des autorités et du rejet par leur famille. De plus, ces enfants peuvent faire l'objet de trafic, d'abandon sauvage ou encore d'infanticide (Bousbaa, 2017). Ainsi, les associations estiment que plus de 24 nourrissons sont abandonnés chaque jour au Maroc et 300 cadavres de bébés sont retrouvés chaque année dans les poubelles de Casablanca. Même quand le droit à la vie est préservé pour ces enfants hors la loi, ils sont parfois abandonnés à leur sort, délaissés dans des conditions inhumaines et quand ils grandissent ils doivent affronter le regard stigmatisant de la société. Saadia est une maman célibataire rencontrée à Sebaa Ayoun et dont le fils de 17 ans (niveau baccalauréat) vient d'être condamné à 17 ans de prison ferme après avoir tué un homme qui harcelait sexuellement sa maman : « *mon fils m'a dit maman je ne peux jamais admettre des paroles qui souillent ta réputation et ton honneur* ».

Les conditions dans lesquelles ces enfants grandissent les exposent fortement à des problèmes psychologiques et à la délinquance. Par exemple, en absence de crèches, la prise en charge informel chez des familles (nourrices) en contrepartie d'une rétribution journalière

se fait dans des conditions dégradé et précaires (Bousbaa et Anbi, 2017).

En dépit des avancées progressives apporté par la réforme du code de la famille au Maroc. La situation des mère célibataire en tant que cheffe de famille monoparentale reste non reconnu par la loi éludant ainsi une structure familiale présente et vivant dans une précarité extrême.

Conclusion : quels appuis aux mamans célibataires ouvrières agricoles ?

La situation des ouvrières agricoles mamans célibataires et leur double invisibilité rappelle celle de la double absence des migrants décrite par Abdelmalek Sayad (1999). Cette double invisibilité fait qu'elles sont absentes des politiques publiques et du débat public, ce qui accentue leur situation et celle de leurs enfants.

La promotion des politiques sociales en matière d'amélioration des conditions de travail, de reconnaissance des droits sociaux des ouvriers agricoles se pose ainsi avec acuité. Le syndicalisme reste fragile dans le secteur agricole où prime l'informalité et la précarité du salariat agricole. Le renforcement des capacités des travailleurs agricoles en termes d'organisation et leurs sensibilisations à la culture du droit et d'égalité des sexes sont nécessaires pour sortir cette catégorie sociale de cette double invisibilité.

La sensibilisation doit inclure les soins de santé, la formation à la contraception, l'éducation sexuelle, la lutte contre les violences et le harcèlement que subissent les ouvrières agricoles et la sensibilisation de l'opinion publique. Cette sensibilisation devrait toucher tous les acteurs du circuit du travail (ouvriers,

chef d'exploitations, caporaux, transporteurs, etc.). Les progrès réalisés en termes d'inclusion et d'appui aux femmes veuves et divorcées qui disposent d'un statut juridiquement reconnu doivent inclure et reconnaître les mamans célibataires comme une catégorie précaire des familles monoparentale, jusque-là oubliée ou occultée sous un registre normatif figé en déphasage avec l'évolution de réalité sociale.

La promotion de crèches publiques en zones rurales destinées en priorité à l'accueil des enfants issus de familles monoparentales permettrait d'améliorer les conditions de ces mamans et de protéger leurs enfants de diverses formes de violence et de trafic. De même les textes juridiques en déphasage avec l'évolution de la société méritent d'être revus. Tel est le cas de l'article 490 du code pénal (cf. supra) ou encore l'article 148 du code de la famille qui stipule que « La filiation illégitime ne produit aucun des effets de la filiation parentale légitime vis-à-vis du père ». Le corolaire est que les enfants nés hors mariage n'ont droit ni à la reconnaissance de paternité ni à la pension alimentaire.

Cette situation implique la responsabilité entière de l'Etat pour une véritable prise en charge des mamans célibataires et leurs enfants comme citoyens à part entière et le nécessaire appui des efforts de la société civile œuvrant pour les droits des femmes en détresse. Cela passerait par le soutien des associations et de leur promotion en zones rurales et la prise en compte de leurs plaidoyers et revendications dans les réformes en cours.

En outre, au-delà de l'ensemble de ces mesures, le travail agricole reste incontournable pour ces ouvrières en absence d'autres alternatives économiques. Un débat sérieux devrait ainsi impliquer l'opinion publique en faveur d'une meilleure acceptation et reconnaissance des familles monoparentales gérées par des mamans célibataires. Le plus souvent celles-ci se

retrouvent livrées à leur destin et victimes d'un système dans lequel leurs marges de manœuvre sont souvent bien limitées.

Références

Amri L, 2002. *La femme rurale dans l'exploitation familiale dans le Nord-Ouest de la Tunisie- pour une sociologie de rupture*. Ed. L'Harmattan, Paris.

Arab C, 2018. *Dames de fraises, doigts de fée, les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Ed. En toutes lettres, Casablanca.

Association INSAF, 2010. [Le Maroc des mères célibataires, ampleur et réalités, actions, représentations itinéraires et vécus](#). Rapport.

Association INSAF, 2015. [Maternités célibataires. Dynamiques des acteurs de la prise en charge. Diagnostic 2015](#). Rapport.

Associations INSAF, Solidarité féminine, 100% mamans, 2023. [Cartographie des associations œuvrant pour les droits des mères célibataires et leurs enfants au Maroc](#). Rapport.

Benbelli S, 2019. [La migration saisonnière des ouvrières agricoles une forme de vulnérabilité ou un projet d'autonomie et d'ascension sociale ?](#) In Bouasria L (Ed.), *Migration Feminine à Casablanca, entre autonomie et précarité*. Ed. La croisée de Chemins, Casablanca, pp.25-63.

Bordat SW, Kouzzi S, 2010. [Legal empowerment of unwed mothers: Experiences of Moroccan NGOs](#). Legal Empowerment Working Paper n 14, Organisation Internationale du Droit au Développement, Rome.

Bousbaa A, 2017. [L'interférence du stigmate dans la prise en charge médicale. Le cas des](#)

[mères célibataires](#). *L'Année du Maghreb* 17 : 69-81.

Bousbaa, A., 2022. [La maternité célibataire au Maroc : pour une approche dynamique de l'expérience](#). *L'Année du Maghreb* 28 : 127-140.

Bousbaa A, Anbi A, 2017. [Les conditions des mères célibataires face aux défaillances des politiques sociales au Maroc](#). *Revue des politiques sociales et familiales* 124(1) : 53-61.

Bouasria L (ed), 2020. *Migration féminine à Casablanca : entre autonomie et précarité*. La croisée des chemins, Casablanca.

Bouzidi Z, El Nour S, Moumen W, 2011. [Le travail des femmes dans le secteur agricole: Entre précarité et empowerment. Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie](#). Gender and Work in the MENA Region Working Rapport n° 22. Population Council, Le Caire.

Bouzidi Z, El Abdellaoui EH, (2021). [« C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie ! » Travailleuses agricoles entre le marteau de la précarité et l'enclume de la COVID 19 : impacts et stratégies d'adaptation](#). *Alternatives rurales* 8.

Cherkaoui N, Zirari H, 2002. [Etude sur les Mères Célibataires et les enfants nés hors mariage dans la wilaya de Casablanca](#). UNIFEM, UNICEF, UNFPA.

Conway-Long D, 2002. Sexism and rape culture in Moroccan social discourse. *The Journal of Men's Studies* 10(3) : 361-371.

Damamme A, 2005. [Le genre à l'épreuve du développement au Maroc: Discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets](#). Thèse en géographie à l'université d'Orléans.

Dialmy A, 2002. [Premarital female sexuality in Morocco](#). *Al-Raida Journal* 99: 75-83.

Goodlett DL, 2016. [Resilience in Uncertainty: An Examination of a Moroccan Centre Serving](#)

[Unwed Mothers](#). Master thesis, University of South Florida.

Haut-Commissariat au Plan, 2022. [Activité, emploi et chômage, résultats annuels](#).

Hellio E, 2008. [Importer des femmes pour exporter des fraises \(Huelva\)](#). *Etudes rurales* 18 2: 185-200.

Le Bris A, 2009. [La maternité interdite : être mère sans être épouse en Tunisie. Entre déni et "normification"](#). *Recherches féministes* 22 : 39-57.

Majbar EB, 2013. ["Single mothers" between law and civil society in morocco](#). Asian conference on social sciences, Osaka Japon.

Mejjati Alami R, 2001. [Femmes et marché du travail au Maroc](#). XXIV Congrès Général de la Population, Salvador Brésil, 18 au 24 août..

Naamane-Guessous S, Guessous C, 2005. *Grossesses de la honte: Enquête raisonnée sur les filles mères et les enfants abandonnés au Maroc*. Editions le Fennec.

Nieto JM, 2012. [«Faut-il des mains de femmes pour cueillir les fraises ?» Dynamique de la gestion de la main-d'oeuvre et du travail dans le secteur fraisier du périmètre irrigué du Loukkos \(Maroc\)](#). *Etudes et Essais du Centre Jacques Berque* n° 11.

El Ouedrhiri S, Sammoud K, 2022. Agriculture : Le quotidien des damnées de la terre. In *Travailleuses invisibles Les métiers de la discrimination au Maroc*, Ed. En toutes lettres, Casablanca, pp. 60-71.

Reysoo F, 1999. Gender, reproductive rights and health in Morocco: traps for unmarried mothers. *Development* 42(1) : 63-66.

Sayad A, 1999. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Ed. Le Seuil, Paris.

Sechter-Funk, 2015. La maternité célibataire au Maroc, entre normes et pratiques. In: *Le Maroc au présent: D'une époque à l'autre, une société*

en mutation. Centre Jacques-Berque, Casablanca, pp. 355-364.

Tinouche-Stucki M, 2004. [*Dire la maternité célibataire. Étude menée entre Casablanca et Rabat, Maroc.*](#) Mémoire de licence, Université de Neuchâtel, Suisse.